

## SYLLABUS

# LA JUSTICE DE PROXIMITÉ POUR AMÉLIORER L'ACCÈS À LA JUSTICE?

**Les exemples des cours municipales, des tribunaux administratifs, des programmes d'accompagnement justice et santé mentale et des centres de justice de proximité**

Les réformes du système de justice qui visaient à améliorer l'accès à la justice ont eu pour effet la création d'une justice de proximité. Si les principes d'indépendance et d'impartialité de la justice moderne s'accommodent plutôt mal de cette notion de proximité, une conception postmoderne de la justice poursuit la quête de l'accès à la justice via le développement d'une justice de proximité dans le contexte de la gouvernance.

La présentation propose ainsi de comprendre la justice de proximité selon

la perspective du droit de la gouvernance.

Les exigences de la gouvernance définissent la justice de proximité en termes de proximité territoriale, temporelle, participative, structurelle, processuelle et réflexive. Cette typologie de la justice de proximité permet ensuite d'analyser certains phénomènes de justice, tels que les cours municipales, les tribunaux administratifs, les programmes d'accompagnement justice et santé mentale en matière criminelle et les centres de justice de proximité.

### Stéphane Bernatchez

Professeur titulaire, Faculté de droit de l'Université de Sherbrooke et chercheur au Centre de recherche sur la régulation et le droit de la gouvernance (CrRDG)



### Suzanne Comtois

Professeure titulaire, Faculté de droit de l'Université de Sherbrooke et chercheuse au Centre de recherche sur la régulation et le droit de la gouvernance (CrRDG)

### Véronique Fortin

Professeure agrégée, Faculté de droit de l'Université de Sherbrooke et chercheuse au Centre de recherche sur la régulation et le droit de la gouvernance (CrRDG)



### Guillaume Rousseau

Professeur agrégé, Faculté de droit de l'Université de Sherbrooke et chercheur au Centre de recherche sur la régulation et le droit de la gouvernance (CrRDG)